

OFFRE DE DROITS DE SOUSCRIPTION 2007

DECISION D'EMISSION

Les actionnaires de la société ont, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2007, décidé (i) d'émettre sous la condition suspensive de leur attribution effective, 68.720 droits de souscription d'actions (ci-après les « Warrants ») en faveur de personnes déterminées qui sont des administrateurs exécutifs d'Emakina Group SA (ou représentants permanents de ceux-ci), ainsi que des administrateurs ou gérants ou des employés de ses filiales belges, Emakina Belgique SA, B. On the Net SPRL et Design is Dead BVBA, ainsi qu'en faveur des consultants (ou représentants de ceux-ci) de ses filiales belges, Emakina Belgique SA, B. On the Net SPRL et Design is Dead BVBA identifiés comme suit : Rodelet Jean-Marie, Perals Olivier, Conotte Benoît, Goffin Laurent, Follet Stijn, Jandrain Nicolas, Heeren Grégory, Rademaker David, Verschaeren Christian, Mauguit Jean-François, Jonas Pablo, Renotte Daniel et Everaerts Hendrik (ci-après les « Bénéficiaires ») et (ii) d'augmenter en conséquence le capital social sous la condition suspensive de l'exercice effectif desdits Warrants attribués.

CONDITIONS DES WARRANTS

L'émission des Warrants décidée à l'assemblée générale présente les caractéristiques principales suivantes :

- Nombre de Warrants offerts : 68,720 Warrants, chacun donnant droit à souscrire à une action nouvelle Emakina Group SA entièrement libérée, identique aux actions existantes. Ces Warrants sont offerts gratuitement et doivent être acceptés et exercés par multiple de 10. 34.360 Warrants seront offerts aux administrateurs exécutifs d'Emakina Group SA (ou représentants permanents de ceux-ci) à concurrence de 8.590 Warrants chacun. Les 34.360 Warrants restant seront offerts aux Bénéficiaires autres que les administrateurs exécutifs d'Emakina Group SA (ou représentants permanents de ceux-ci), la quantité de Warrants offerte à chacun de ces Bénéficiaires sera déterminée par le conseil d'administration sur avis du comité de rémunération.
- Date de l'offre : 01.10.2007
- Période d'acceptation de l'offre : 60 jours à partir de la date de l'offre, expirant le 29.11.2007. L'absence de réponse à l'issue de cette période est assimilée à un refus.
- Date d'attribution : le 29.11.2007
- Prix de souscription des actions Emakina Group SA lors de l'exercice des Warrants : l'exercice de chaque Warrant permet de souscrire à une action Emakina Group SA pendant toute la période d'exercice des Warrants et au cours des fenêtres d'exercice, à un prix par action égal à la moyenne du cours de clôture des actions d'Emakina Group SA sur le marché Alternext d'Euronext Brussels, pendant les 30 jours précédant la date de l'offre des Warrants.
- Modalités d'exercice des Warrants : La demande écrite portant sur l'exercice de dix Warrants ou d'un multiple de dix doit être adressée, par le bulletin d'exercice à Emakina Group SA, au siège social, à tout moment et pour la première fois le 1er mai 2011, la première période d'exercice étant fixée du 1er mai 2011 au 31 mai 2011 et la seconde et dernière période d'exercice étant fixée du 1er mai 2012 au 31 mai 2012. Les actions souscrites par l'exercice des Warrants seront porteuses

des mêmes droits, dont le droit aux dividendes, que les autres actions antérieurement émises de la société et ce, dès le début de l'exercice social de leur émission.

- Durée : Les Warrants ont une durée de 5 ans à partir de la date de l'offre.
- Cotation : la cotation des Warrants ne sera pas demandée, ceux-ci n'étant pas négociables. La cotation des actions souscrites par l'exercice des Warrants sur Alternext sera demandée par Emakina Group SA auprès d'Euronext Brussels.
- Cessibilité : les Warrants sont incessibles sauf en cas de décès.
- Forme des Warrants: les Warrants auront la forme nominative et feront l'objet d'une inscription dans un registre nominatif tenu au siège d'Emakina Group SA.

ATTRIBUTION DES WARRANTS (RESULTATS DE L'OFFRE)

L'offre de Warrants a été clôturée le 29 novembre 2007. A cette même date s'est effectuée l'attribution des warrants souscrits. Sur les 68.720 Warrants offerts, 55.130 Warrants ont été souscrits et attribués. Sur ces 55.130 Warrants, 25.770 Warrants ont été souscrits par MM. Denis Steisel (administrateur), Brice Le Blévenec (administrateur) et John Deprez (représentant permanent de Antwerp CD Center BVBA - administrateur) à concurrence de 8.590 Warrants chacun et 29.360 par une partie des Bénéficiaires.

CONSEQUENCES POUR LES ACTIONNAIRES

En cas d'exercice de l'ensemble des Warrants souscrits, l'augmentation de capital potentielle en résultant porte donc sur un nombre maximum de 55.130 actions.

Dès lors, l'augmentation de capital potentielle résultant de l'exercice de l'ensemble des Warrants porterait le nombre total d'actions représentatives du capital de 3.435.409 actions à 3.490.539 actions, entraînant ainsi une dilution de 1,58% et une dilution par actionnaire comme suit :

	Actionnariat actuel		Actionnariat après l'Offre	
	Nombres d'Actions	%*	Nombres d'Actions	%*
M.D. Steisel	609.718	17,75	618.308	17,71
M.B. Le Blévenec	609.718	17,75	618.308	17,71
Two4Two S.A.	921.326	26,82	921.326	26,40
M.J. Deprez	13.754	0,40	22.344	0,64
Antwerp CD Center BVBA	21.818	0,63	21.818	0,63
Commanditaire Vennootschap ACDC	117.320	3,42	117.320	3,36
Zenyo SPRL	42.725	1,24	42.725	1,22
Mediadreams SA	50.000	1,45	50.000	1,43
Serge Vinçotte	50.000	1,45	50.000	1,43

Public	999.030	29,08	999.030	28,62
Bénéficiaires (autres que les actionnaires ci-dessus)	-	-	29.360	0,84
Grand total	3.435.409	100,00	3.490.539	100,00
* chiffres arrondis				